



Fiche de ressources sur la fiscalité

Janvier 2022

Comment remplir sa déclaration de revenus

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration de revenus? L'Agence du revenu du Canada (ARC) organise des cliniques fiscales gratuites pour les personnes admissibles dans le cadre du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt.

Rendez-vous sur le site de l'ARC, à l'adresse suivante, pour trouver une liste des cliniques fiscales gratuites dans votre région :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html>. La ville de Toronto fait également la promotion de cliniques fiscales gratuites; pour plus d'informations à cet égard, rendez-vous à l'adresse toronto.ca ou composez le 311.

Vous pouvez également produire vos déclarations de revenus en ligne en utilisant l'un des logiciels Netfile suivants, approuvés par l'ARC :

- CloudTax
- H&R Block (en ligne)
- SimpleTax
- TurboTax
- ImpôtExpertUFile

Avantages et crédits fiscaux

En remplissant une déclaration de revenus chaque année, vous pouvez bénéficier de divers avantages et crédits d'impôt.

Crédit d'impôt pour les travailleurs à faible revenu (CITFR)

- Offre jusqu'à 850 \$ d'allègement de l'impôt sur le revenu aux travailleurs à faible revenu ou touchant le salaire minimum, et jusqu'à 1 700 \$ aux couples admissibles.

Prestation ontarienne pour enfants

- Prévoit un paiement maximum de 1 434 \$ par enfant et par an pour les familles à revenu faible ou modique, qu'elles travaillent ou non.

Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)

- La Prestation Trillium de l'Ontario comprend le crédit d'impôt sur les ventes de l'Ontario, qui permet aux résidents à faible revenu de bénéficier d'un allègement de la taxe de vente qu'ils paient. Le crédit annuel maximum est de 313 dollars pour chaque adulte et enfant de la famille.
- Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers fait également partie des avantages de la Prestation Trillium de l'Ontario. Cependant, la plupart des bâtiments de la TCHC sont exemptés des taxes scolaires et foncières municipales, et les locataires de ces bâtiments ne sont pas admissibles au crédit d'impôt foncier.
- Une liste des immeubles de la TCHC pour lesquels elle paie les taxes scolaires et foncières municipales sera affichée en ligne à torontohousing.ca/taxexempt. Vous pouvez également appeler le Centre de service à la clientèle de la TCHC au 416-981-5500 pour confirmer si la TCHC paie des impôts fonciers pour votre immeuble.

Allocation canadienne pour enfants (ACE)

- La prestation annuelle maximale est de 6 765 \$ par enfant de moins de 6 ans et de 5 708 \$ par enfant de 6 à 17 ans.
- L'ACE comprend également la prestation pour enfant handicapé. L'allocation maximale est de 240 \$ par mois pour chaque enfant admissible.

Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)

- Ce crédit d'impôt remboursable offre un allègement fiscal aux personnes et aux familles qui travaillent, mais qui gagnent un faible revenu. Le paiement maximum est de 1 381 \$ pour les personnes seules et de 2 379 \$ pour les familles.
- L'ACT inclut également un supplément d'invalidité. Le paiement maximum est de 713 \$ pour les personnes seules ou les familles.

Crédit pour la TPS/TVH

- Ce paiement trimestriel non imposable aide les particuliers et les familles à revenu faible ou modeste à compenser une partie de la TPS ou de la TVH qu'ils paient.

- Le crédit annuel maximum est de 451 \$ si vous êtes célibataire, de 592 \$ si vous êtes marié ou en concubinage et de 155 \$ pour chaque enfant de moins de 19 ans.

Supplément de revenu garanti (SRG)

- Prestation mensuelle non imposable versée aux bénéficiaires de la pension de la Sécurité de la vieillesse qui ont un faible revenu et qui vivent au Canada.
- Le montant maximum du paiement mensuel est de 919 \$.

Crédit d'impôt pour le transport en commun des personnes âgées de l'Ontario

- Ce crédit d'impôt remboursable aide les personnes âgées de plus de 65 ans à payer leurs frais de transport en commun.
- Vous pouvez réclamer jusqu'à 3 000 \$ de frais de transport en commun et recevoir jusqu'à 450 \$ par an.